

dépassèrent les bornes ordinaires. L'orateur put à peine continuer et ne termina son discours qu'au milieu d'un incroyable tumulte et d'un incessant orage d'éclats de rire et d'apostrophes.

M'étant douté de cette déplorable issue et en ayant compris d'avance le principal motif, j'avais, avant l'ouverture de la séance, fait demander à M. le président si, le cas échéant, il m'accorderait pour une minute la parole, quoique deux de mes collègues l'eussent déjà demandé.

Mon intention était de calmer la Chambre en donnant une courte explication de notre position vis-à-vis le traité de Francfort. Ma demande ne m'ayant pas été immédiatement accordée ni refusée, je ne pensai plus à prendre la parole quand, vers la fin du discours Tautsch et au milieu d'un effroyable tumulte, le président m'offrit par un billet la parole que j'avais demandée. Ma réponse étant affirmative, je dus en montant à la tribune prendre une résolution aussi promptement qu'inattaquable au point de vue doctrinal et du droit public.

Le calme se rétablit incontinent et je pus faire entendre les paroles suivantes, fidèlement reproduites par la sténographie :

Messieurs, pour prévenir des commentaires fâcheux qui pourraient nous atteindre, moi et mes collègues, je me trouve, en conscience, obligé de déposer ici une simple déclaration. Les Alsaciens-Lorrains de ma confession n'ont aucunement l'intention de mettre en question le traité de Francfort conclu entre deux grandes puissances.

Ne pouvant taxer, purement et simplement, de non-aveu le traité de Francfort, ni voulant l'accepter purement et simplement dans toutes ses conséquences, j'ai, pour conserver à la discussion le champ ouvert et libre, choisi un moyen terme et une expression qui, tout en respectant le traité, ne nous empêchait pas d'en faire ressortir et d'en attacher les conséquences déplorable pour l'Alsace-Lorraine, et nous permettrait de rester au Reichstag pour défendre nos droits et présenter fructueusement nos griefs et nos vœux. De cette manière, je suis resté dans la doctrine chrétienne et catholique qui nous enseigne dans ses livres de morale, dans les constitutions apostoliques et (sit venia) dans le Syllabus (dont tout le monde sait le nom et dont peu de personnes connaissent le contenu et la valeur), qu'un chacun ne peut pas à sa volonté décliner des traités régulièrement conclus entre individus, villes et nations.

Tout cela ne prouve pas que l'annexion de l'Alsace ait jamais eu mes sympathies. Etant canoniquement et inviolablement attaché à mon diocèse, j'eusse pu, après nos désastres, humainement parlant, être tenté de quitter ma terre natale, prévoyant les épreuves de plus d'une espèce qui m'attendaient. J'ai subi, cependant, mais avec résignation, le sort de mes diocésains avec la ferme résolution de leur consacrer mes derniers jours, continuant à faire le bien dans la mesure de mes forces, luttant contre les erreurs anciennes et modernes, vivant, dans le nouvel ordre de choses, en paix avec les autorités constituées, ne sacrifiant jamais les intérêts du ciel aux intérêts de la terre, rendant à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César.

Je reviens à la question principale. Si donc MM. nos collègues n'obtiennent pas, de la France et de l'Allemagne, la suppression du traité de Francfort, qu'ils ne fassent pas de politique de sentiment (*gefühlspolitik*), qu'ils ne nous laissent pas plus longtemps seuls aux prises avec nos adversaires et qu'ils reviennent pour nous aider à obtenir la cessation de la dictature et à revendiquer les libertés et les droits qui ne peuvent, sans injustice, nous être refusés. Et que ceux qui font de l'agitation et ne cessent de m'accabler d'injures, soit des villes d'Alsace, soit même de l'intérieur de la France, me permettent de rester sur le terrain de la bonne doctrine, du droit public et de la saine raison, qu'ils renoncent à la manie de créer des complications à la France et à l'Allemagne, et d'appeler sur l'Alsace de nouvelles rigueurs, aussi longtemps qu'ils n'ont pas à leur disposition une armée de 1,200,000 hommes pour venir déchirer le traité de Francfort.

Veuillez bien, Monsieur, donner place à cette lettre dans votre journal et agréer l'expression de mes sentiments distingués.

André RASS, évêque de Strasbourg, membre du Reichstag.

Berlin, 28 février 1874.

## LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 4 mars

L'Assemblée nationale, à Versailles, paraît de plus en plus agitée: elle écoute peu les discussions sur les nouveaux impôts et se montre préoccupée de toutes autres questions.

Les conversations particulières commencent, dans la salle même des séances, se continuent dans la salle des tombeaux, longue galerie où se trouvent les monuments qui représentent la sépulture des plus illustres personnages de notre histoire; cette galerie sert de salon de conversation et de promenoir pour nos députés.

Quel est le sujet de leurs préoccupations? Ils n'ont pas su ou ils n'ont pas pu faire la monarchie, ni à Bordeaux ni à Versailles, et les voilà maintenant acculés entre l'empire et le radicalisme.

Comment sortir de cette situation? M. Baze semblait croire il y a quelques jours, à des menaces de coup d'Etat... Mais qui serait en mesure aujourd'hui d'exécuter un coup de force? Personne; il faut donc continuer à vivre tant bien que mal avec des expédients et attendre les événements.

Le maréchal de Mac-Mahon et les ministres, s'il faut en juger par leur langage et par les articles des feuilles officielles, désire vivement hâter le vote des lois destinées à définir et à fortifier les pouvoirs du chef actuel de l'Etat. Dès la rentrée des vacances de Pâques, l'Assemblée sera assemblée

projets de loi pour l'organisation des pouvoirs publics, que la commission des Trente soit prête ou non. Le gouvernement se propose de demander que ces vacances de Pâques ne soient pas trop prolongées.

Hier dans les bureaux, le projet de loi relatif à une nouvelle réorganisation du conseil d'Etat n'a pas été très favorablement accueilli.

En résumé, cinq commissaires seulement ont défendu le projet. Sept l'ont repoussé. Deux autres ont demandé des modifications et un commissaire a proposé de renvoyer le projet à la commission des lois constitutionnelles.

On a beaucoup remarqué la présence du maréchal de Mac-Mahon, lundi soir, à la réception de M. Depeyre, ministre de la justice. Depuis le dîner donné par M. de Larcy au Maréchal-Président, c'est la première fois qu'il se rendait à une réception ministérielle.

Grand désappointement parmi tous les curieux qui comptaient assister demain à la séance de l'Académie française pour entendre le discours de M. Emile Ollivier. Il avait été courtoisement invité à venir s'expliquer avec ses confrères au sujet des modifications demandées à son discours; l'ex-ministre au cœur léger n'a pas jugé convenable de se dérouter et a refusé de se rendre à l'Académie.

Elle a décidé immédiatement que la réception de M. Emile Ollivier était indéfiniment ajournée. On sait qu'aucun académicien ne peut voter sans la formalité préalable de la séance de réception.

On annonce que les journaux bonapartistes vont publier le discours de M. Emile Ollivier, et la réponse de M. Emile Augier.

L'opposition dans le Reichstag allemand à Berlin a montré sa force, par suite des élections catholiques et de celles en Alsace-Lorraine. A propos de la proposition faite par deux députés Alsaciens pour la levée de l'état de siège dans nos anciennes provinces, proposition vivement combattue par M. de Bismarck, le chiffre de la minorité s'est élevée, comme vous l'avez vu par le télégramme, à 138 voix contre 196. Ces 138 voix pourront bien, un jour, devenir la majorité.

P. S. — En réponse à des renseignements qui me sont demandés, je crois devoir vous faire connaître que je suis complètement étranger au projet de syndicat de la presse royaliste et catholique de province pour l'organisation duquel les directeurs d'un certain nombre de journaux ont été convoqués à Paris.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mercredi 4 mars.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

M. Guyot dépose un projet de loi tendant à l'abrogation du décret du 29 décembre 1851, qui autorise la fermeture des cabarets par mesure administrative.

L'urgence demandée par M. Guyot, est repoussée.

L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

L'article 20 concernant l'alcool est rejeté par 488 voix contre 171.

M. Claude développe son amendement concernant les alcools dénaturés.

M. Benoist-d'Azy déclare que la commission a adopté le premier paragraphe de cet amendement, mais n'a pas cru devoir admettre les deux autres.

Le 1er paragraphe est adopté.

Les paragraphes 2 et 3 sont renvoyés à la commission.

M. Legrand combat l'article 22 (ancien article 23) réduisant de 40 à 20 litres la quantité d'alcool pour laquelle l'affranchissement du droit général de consommation est accordé aux bouilleurs et distillateurs.

M. Wilson soutient l'art. 22, qui est encore combattu par M. André, député de la Charente et défendu par M. Langlois.

L'article 22 est adopté par 372 voix contre 255.

M. Léonce Lavergne, président de la commission du budget, demande que les amendements de MM. Féry et Lanel concernant la révision des évaluations cadastrales soient renvoyés devant une commission spéciale.

Une discussion sans résultat s'engage sur cette proposition entre MM. de Lavergne, Mathieu-Bodet, Delpit et Dupont.

M. Langlois propose d'établir sur la propriété foncière un impôt de quotité égal au 60<sup>e</sup> du revenu, en remplacement de centimes additionnels proposés par le ministre des finances.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

La séance est levée à 5 h. 45.

## ÉTRANGER

ESPAGNE. — Les nouvelles qui nous arrivent d'Espagne sont très contradictoires. On va en juger. Voici les dépêches de l'Agence Havas :

Saint-Jean-de-Luz, 3 mars. — Le maréchal Serrano et l'amiral Topete étaient accompagnés par un renfort de troupes à leur arrivée à Santander. Le général Moriones occupe actuellement les positions sur lesquelles il se trouvait avant son attaque contre des carlistes. Les carlistes ont bombardé Bilbao pendant les six derniers jours.

Madrid, 3 mars, soir. — Les nouvelles du Sud continuent à être sans intérêt. Dans le Nord, le maréchal Serrano avait l'intention de quitter Santander aujourd'hui; mais on croit que le mauvais temps l'en aura empêché.

Paris, 3 mars, soir. — Un vapeur est arrivé hier au soir de Santander à Saint-Jean-Luz. Il confirme l'arrivée du maréchal Serrano et de l'amiral Topete. L'armée de Moriones a perdu 7 canons et beaucoup de monde dans ses attaques successives, mais elle n'est pas en retraite. Le député général du Guipuzcoa est parti pour Madrid, afin d'obtenir qu'on évacue pas Hernani et Basterias.

Le Monde a reçu de son correspondant des dépêches antérieures en date aux précédentes mais qui n'en offrent pas moins un grand intérêt :

Elizondo, 1<sup>er</sup> mars, soir. — Un exprès de Vergara nous apporte les nouvelles suivantes :

Moriones a tenté un nouvel effort; il a été complètement vaincu. Le nombre des prisonniers qui sont tombés entre les mains des carlistes est considérable.

A Vergara, on sonne les cloches à toute volée pour célébrer ce heureux événement. La chute de Bilbao est prochaine. On en parle déjà comme d'un fait accompli.

Saint-Jean-de-Luz, 2 mars. — Le maréchal Serrano est arrivé à Santander. Des avis de cette ville portent que la situation de Moriones est très critique. Le général est bloqué dans Castro-Urdiales, contre la côte, et un nouvel embarquement sera nécessaire pour ramener les débris de l'armée à Santander, et de là dans la vallée de l'Ebre. On dit qu'après la capitulation de Bilbao les carlistes tenteront de se rendre maîtres des provinces de Santander et des Asturies.

On évalue à 6,000 hommes les pertes subies par l'armée républicaine en tués, blessés et prisonniers depuis le premier engagement de Somorostro, le 23 février.

Madrid, 2 mars. — La consternation est grande dans les cercles républicains, par suite des dernières nouvelles du Nord. D'autres nouvelles inquiétantes arrivent des provinces du centre. Le général Lopez Dominguez a donné sa démission, à cause de l'impossibilité où il se trouve d'arrêter les progrès des carlistes, dont les forces sont deux fois plus nombreuses que les siennes.

La dotation du Président du pouvoir exécutif a été fixée à 2 millions de réaux. Des souscriptions s'organisent en faveur des blessés de l'armée du Nord.

Enfin, l'agence le Courrier de Paris donne ces nouvelles :

Madrid, 3 mars. — Les prisonniers faits par les carlistes dans les combats des 23, 24 et 25 s'élevaient à 7,600. Leur butin est de 10,000 fusils et 7 canons Krupp avec 2 mitrailleuses.

Hendaye, 3 mars. — Les carlistes ont poursuivi les républicains jusqu'à Santona, qu'ils menacent.

Saint-Jean-de-Luz, 3 mars. — Bilbao s'est rendu à discrétion; nouvelle authentique confirmée officiellement par trois officiers de la garnison de Bilbao qui avaient préféré l'exil à l'internement.

Madrid, 3 mars. — La junte siège en permanence; elle rend des décrets et prend des décisions sans se soucier du pouvoir gouvernemental. Les volontaires font des démonstrations armées dans les rues.

## ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1873 a eu lieu aujourd'hui à Roubaix, au milieu d'une grande animation. Il y a eu beaucoup de promenades et de chants patriotiques. On a surtout remarqué quelques conscrits portant un drapeau sur lequel on lisait: Les enfants de l'Alsace-Lorraine.

Nous apprenons que M. Baucarne Leroux, député, vient d'être nommé maire de la commune de Croix.

La Lyre Roubaisienne offrira dimanche prochain, à ses membres honoraires, un grand concert vocal et instrumental à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire. La Lyre s'est assurée le concours de plusieurs artistes distingués; ce concert aura lieu à 6 heures 1/2 précises, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. Nous en publierons le programme demain.

Voici le programme de la deuxième séance de la Société de musique de chambre, dirigée par MM. Paul Martin, qui aura lieu le samedi 7 mars 1874, à huit heures du soir :

PROGRAMME :

1<sup>o</sup> Quatuor pour 2 violons, alto et violoncelle, exécuté par MM. Paul Martin, J. Herman, F. Lecocq et L. Delannoy. (Haydn.)

A. Allegro; — B. Minuetto; — C. Adagio; — D. Presto.

2<sup>o</sup> Idylle, chantée par M. Riquier-Delannoy. (Haydn.)

3<sup>o</sup> Andante du 3<sup>e</sup> concerto, exécuté par M. L. Delannoy. (Goltermann.) — Intermezzo pour 2 violons, alto et violoncelle, par MM. Paul Martin, J. Herman, F. Lecocq et L. Delannoy. (Kozsul.)

4<sup>o</sup> Trio pour piano, violon et violoncelle, par MM. Kozsul, Paul Martin et L. Delannoy. (Beethoven.)

A. Allegro; — B. Minuetto allegro; — C. Audante varié; — D. Finale prestissimo.

5<sup>o</sup> Romance d'Ariodant, chantée par M. Riquier-Delannoy. (Méhul.)

6. Romanette, (1 et 2). Gavotte de Gluck, transcrit pour piano par M. Kozsul. (Kozsul.)

Le Journal de Lyon annonce que le ministre de la justice vient d'envoyer une circulaire aux parquets pour surveiller le feuilleton et la chronique locale des journaux de province.

Nous ne savons ce qui se passe ailleurs, mais cette recommandation était bien superflue pour les parquets du Nord qui ont toujours vu avec la plus grande attention les nouvelles locales données par les journaux.

Tout n'a pas été dit sur l'alimentation des enfants.

Nous trouvons à ce sujet, dans la Revue scientifique du Journal des Débats, un fait curieux communiqué au Congrès médical par le docteur Bernard. Il s'agit encore, ainsi que nous venons de le dire, de l'alimentation des petits

enfants : c'est là un sujet qui a le don de nous intéresser au plus haut degré. Les mères ne nous en feront sans doute pas un reproche.

Dans une commune de la Drôme, à Monbrun-le-Buis, les femmes ont l'habitude de continuer l'allaitement jusqu'à l'âge de deux ans et demi et trois ans. Toute femme qui perd son nourrisson avant cette époque en prend un autre, ou à son défaut, a recours à de jeunes chiens. Or, cet usage a entraîné une dégénérescence remarquable de la race canine dans le pays, où tous les chiens portent les empreintes d'un rachitisme prononcé. Le jeune chien rendu rachitique par le lait de femme guérit rapidement quand on lui rend le lait de sa mère.

Partant de là, le docteur Bernard eut l'idée de soumettre un jeune enfant de vingt-six mois, profondément rachitique, à l'usage du lait de chienne, après avoir inutilement employé les médicaments en usage. Vers le milieu du deuxième mois, il s'est manifesté une amélioration notable dans l'état des os et dans les mouvements musculaires. Au centième jour, les courbures osseuses s'étaient en parties redressées, et l'enfant marchait sans le secours d'une main étrangère.

L'influence du lait de chienne se comprend du reste facilement, si l'on tient compte de sa composition chimique. Voici en effet, d'après M. Jacquemé, la composition du lait de chienne :

	Lait de femme	Lait de chienne
Eau	889 08	737 —
Matières solides	110 92	263 —
Beurre	26 66	97 20
Sucre	48 64	30 —
Caséine et matières extractives	39 24	117 —
Sel	1 38	13 50

Si, par suite de ces expérimentations très concluantes, on arrive à la régénérescence de l'humanité, ce sera bien le cas de répéter avec Gavarni : Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien !

Dimanche dernier à Wattrelos, un boucher a affiché de la viande 0,65 le 1/2 kilogramme; immédiatement plusieurs de ses concurrents vendirent à 0,60, 0,55, et même 0,50 c. Ce petit fait n'a pas besoin de commentaires.

Nous apprenons que le café-concert tenu par le sieur Lempereur, rue des Longues-Haies, vient d'être fermé par mesure administrative.

Un Mathieu Loensberg, de Visé, lance aujourd'hui la prédiction que voici.

Ses observations météorologiques lui permettent de dire que le mois de mai sera complètement beau, et que du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juin il n'y aura pas 72 heures de pluie.

Si l'avenir lui donne raison, nous lui conseillons de publier un almanach l'année prochaine, et, à notre tour, nous lui prédisons la fortune.

On sait que l'article 259 du Code pénal dispose notamment que quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique s'publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état-civil, doit être puni d'une amende de 500 fr. à 10,000 fr.

Le tribunal correctionnel peut même ordonner la mention du jugement rendu par lui en marge des actes authentiques ou des actes de l'état-civil dans lesquels le titre aurait été pris indûment ou le nom altéré et prescrire l'insertion intégrale ou par extrait de sa décision dans les journaux, aux frais du condamné.

Les procureurs généraux, ainsi que les différents magistrats de l'ordre administratif, ont constaté depuis plusieurs années, que, malgré la sanction sévère que nous venons de rappeler, l'habitude était tellement répandue de modifier, soit pour un motif, soit pour un autre, le véritable nom que l'on est en droit de porter, que des confusions et même des désordres regrettables en avaient été la conséquence.

Les actes de l'état-civil, les listes électorales, les listes du jury fourmillent d'erreurs de plus en plus fréquentes, et viennent ainsi porter le trouble jusque dans l'administration de la justice.

Aussi, pour faire cesser cet état de choses profondément fâcheux, le gouvernement aurait-il résolu de présenter incessamment à l'Assemblée nationale un projet de loi dans le but de compléter les dispositions de l'article 259 du Code pénal précité. Désormais, quiconque aurait publiquement pris un nom qui ne lui appartient pas, serait puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 5 fr. à 25 fr., ou d'une de ces peines seulement.

Voici le printemps qui nous arrive et déjà les journaux belges et allemands sont pleins de programmes de concours de pigeons voyageurs. Dans ces pays-là, dans le dernier surtout, on s'est vite aperçu de l'utilité pratique que, dans un cas donné, on pourrait retirer de l'élevage de ces intéressants volatiles, et cela est devenu rapidement comme une sorte de tradition nationale.

Eh bien! franchement, pour notre part, nous regrettons de voir nos voisins d'au-delà des Vosges profiter si bien et si vite d'une invention — nous allons dire d'une invention — qui est nôtre.

Des circonstances malheureuses nous ont appris à tirer parti de l'innocent de

ces animaux, pourquoi n'essaierions-nous pas de nous préparer à en tirer aussi parti pour l'avenir? Il n'y a pas de petite question, quand une chose utile à notre pays se présente à nous.

Nous voudrions donc voir se généraliser l'art d'élever ces courriers aériens.

Constations en attendant, que, dans notre département du Nord, et notamment à Lille et à Roubaix, on fait plus d'un effort et même plus d'un sacrifice pour se procurer les meilleures races. Ainsi, la semaine passée, à Bruxelles, ce pays de la passion colombophile par excellence, avaient lieu plusieurs ventes publiques de pigeons voyageurs.

Les oiseaux, au nombre d'une soixantaine, ont été adjugés à des prix élevés, et, sur la totalité, les enchères ont monté à plus de 6,000 francs.

Un coureur qui, l'année dernière, a fait le trajet de Marseille à Bruxelles, en douze heures, a été adjugé à 360 francs, et l'on dit que c'est à un Allemand!

Plusieurs de nos amateurs de Lille, Roubaix et Tourcoing ne sont pas cependant non plus restés en arrière car nous apprenons que l'un d'eux s'est rendu acquéreur d'un pigeon pour plus de 200 francs.

Un grave accident est arrivé à Lille avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, dans la partie des fortifications située entre la porte des Postes et la porte d'Arras, où le génie fait en ce moment exécuter des travaux.

Un pont de service avait été établi sur ce point au-dessus d'un fossé profond. Un terrassier, nommé Vermeulen, demeurant rue d'Austerlitz, n° 80, venait de s'engager sur ce pont, poussant devant lui une brouette pesamment chargée, lorsque le tablier du pont se rompit sous ses pas. Il se trouva précipité dans le fossé avec sa charge et fut tué sur le coup.

Ce malheureux était marié et père de deux enfants en bas âge.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 MARS. — Edmond Brackman, rue des Fondeurs. — Caroline Vandenlynde, rue Stéphenon. — Adèle Diérickx, rue de la Paix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 MARS. — Maria Lorthois, 1 mois, rue du Beau-Chêne. — Louis Lenfant, 9 mois, au Cul-de-Four. — Zénaïde Fremaux, 1 an, rue du Grand-Chemin. — Sabine Picavet, 8 jours, rue de Lille. — Verbrugge, présenté sans vie, au Jean-Ghislain. — Benoit De Meirschman, 1 an, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Auguste Paesmans, 5 ans, rue de Tourcoing.

## Faits Divers

On signale encore d'Étain (Meuse) une catastrophe comme celle de Pont-à-Mousson. M<sup>o</sup> B..., notaire, a disparu depuis le lundi 16 février. L'étude est fermée et les scellés ont été apposés. Un grand nombre de personnes d'Étain et des communes voisines seraient victimes de ce nouveau désastre.

Le marronnier du jardin des Tuileries, surnommé le Marronnier du vingt mars, est déjà couvert de bourgeons, et ce n'est certes pas cette année qu'il sera en retard, au contraire.

Le Journal de Toulouse rapporte qu'un incendie considérable a éclaté, pendant la nuit de jeudi à vendredi, à Arles, commune du canton de Saint-Béat. Vingt maisons et quarante écuries, avec mobilier, fourrages et provisions de toute nature, ont été, en moins de deux heures, dévorées par les flammes. Six propriétaires seulement sont assurés. Plusieurs familles sont réduites à la plus extrême misère et n'ont ni asile, ni ressources.

On lit dans le Courrier du Havre :

Un conflit vient de surgir entre l'amirauté anglaise et le gouvernement belge. Le navire le Prince-Eaudoïn, en entrant dans le port de Douvres, commit de graves avaries à un navire anglais. L'autorité maritime a mis immédiatement l'embarco sur le steamer belge. Le consul belge et les officiers du bord protestèrent en disant qu'on ne pouvait saisir un bâtiment d'Etat. Les officiers prétendirent que les steamers n'appartenaient pas à la marine militaire.

Le navire fut retenu pendant quarante-huit heures. Cependant l'amirauté consentit à relâcher le navire, mais sans vouloir préjuger la question qui reste en état.

SUICIDE D'UN BANQUIER. — M. Larièvre, banquier à Paris, s'est brûlé la cervelle hier matin dans un hôtel meublé de la rue de Constantinople. On dit qu'il était compromis dans l'affaire de l'Union métallurgique.

Une chaudière a éclaté lundi matin à Blackburn (Angleterre) dans la filature de M. James Thompson, ancien maire de cette ville. Tous les ouvriers étaient au travail. Beaucoup ont été enterrés sous les ruines de l'édifice. Vingt personnes ont été tuées, parmi lesquelles M. Richard Thompson, fils du filateur; il y a, en outre, une trentaine de blessés.

Les accidents causés par le feu sur les lignes de chemin de fer sont heureusement fort rares de ce côté de l'Atlantique. Un télégramme de New-York dit qu'un wagon a pris feu sur la ligne du Great Western Railway; avant que le train ait pu être arrêté huit personnes sont mortes entièrement brûlées et quatorze ont été blessées.

On s'entretient à Paris en ce moment d'un déplorable événement qui vient de porter le deuil dans une honorable famille. X..., âgé de vingt-six ans, fils d'un magistrat, occupait un emploi dans une importante administration de la place Vendôme. Ce jeune homme avait subi l'influence d'un